



COMPTE-RENDU DE MANDAT DES CSA SD 82 DU 14 MARS 2024 ET DU 20 MARS 2024 (REPLI)

Le CSA SD est présidé par Monsieur le DASEN

La FNEC FP-FO est représentée par : Romain Aufaure

ODJ :

Déclarations liminaires représentants des personnels

Approbation du PV du CSA du 14 mars 2023

Préparation de la carte scolaire du second degré public 2024

1. DÉCLARATION LIMINAIRE DE LA FNEC-FP FO 82

Monsieur le Directeur Académique,

Ce CSA départemental se tient dans une situation d'apparente confusion au sein de notre institution.

Cette confusion résulte de la multiplication de signaux contradictoires de la part de l'exécutif.

Dans un premier temps le Ministre Attal avait annoncé des créations de postes dans le second degré. Des créations de postes qui ne figuraient pas dans le Projet de Loi de Finance 2024, projet de loi de finance qui n'avait même pas été discuté par l'Assemblée Nationale puisqu'adopté grâce au recours au troisième alinéa de l'article 49 de la Constitution. Les questions posées par notre fédération sur le financement de ces annonces étaient restées sans réponses.

Dans un deuxième temps le Ministre Lemaire annonce un plan d'économie sur le budget de 2024 de 10 milliards d'euros et publie un décret qui se traduit dans l'Éducation Nationale par une ponction de 692 millions d'euros. Les questions posées par notre fédération aussi bien au ministère qu'au niveau académique sur les conséquences de cette ponction n'ont reçu aucune réponse précise.

Le 7 mars, aux questions posées sur le « choc des savoirs » et la mise en place de groupes de niveau au collège, le Ministre Belloubet tout en déclarant vouloir assouplir l'application de la mise en œuvre des groupes de niveau a clairement expliqué que la réforme du « choc des savoirs » s'appliquerait dans son intégralité, et que les enseignements de Français et de Mathématiques seraient bien organisés en groupes, vraisemblablement des « groupes de besoin » flexibles, tout au long de l'année scolaire, avec la possibilité d'un retour ponctuel en groupe classe. La norme reste donc la suppression du groupe classe en Français et en Mathématiques.

Le 8 mars, le Ministre Attal déclare : « À partir de la rentrée prochaine, en français et en mathématiques, en sixième et en cinquième dans un premier temps, les élèves seront dans des groupes de niveau avec des élèves du même niveau. C'était et ça reste une très bonne idée et ça va être appliqué à la rentrée prochaine, je vous rassure sur ce sujet-là ».

La mise en œuvre d'une réforme qui va organiser le tri social à la prochaine rentrée est massivement rejetée par l'ensemble des personnels, qu'ils soient enseignants, personnels de direction ou de vie scolaire. Elle provoque aussi les inquiétudes des parents d'élèves qui participent activement aux mobilisations qui se développent en Seine St Denis et dans les départements de la région Île-de-France.

Dans ces conditions, et alors qu'aucun texte réglementaire sur les réformes annoncées n'est publié, comment les équipes dans les établissements, comment les chefs d'établissement, comment les services de la DSDEN et du rectorat peuvent-ils sereinement préparer la rentrée 2024 ? Notre fédération demande le retrait de l'ensemble des mesures du « choc des savoirs » et soutient toutes les mobilisations qui portent cette revendication.

L'ordre du jour de cette instance porte sur la préparation de la rentrée 2024 dans le second degré dans notre département. Les personnels sont extrêmement inquiets du choc qui se prépare :

Les besoins sont immenses dans les établissements aussi bien en personnel enseignant, qu'en personnel de vie scolaire et AESH. Les créations de postes que vous annoncez, ne suffiront pas à faire face aux difficultés rencontrées par les collègues.

Êtes-vous en capacité d'affirmer, qu'à la rentrée 2024, tous les élèves du département auront un enseignant devant eux dans chaque discipline ?

Êtes-vous en capacité d'affirmer, qu'au cours de l'année scolaire, les enseignants absents seront remplacés dans la discipline qu'ils enseignent afin que les élèves ne se voient pas privés de l'enseignement auxquels ils ont droit ?

Partout les conditions de travail des collègues et des élèves sont éprouvantes et menacent de se dégrader encore plus. Les logiques d'austérité aboutissent à chercher à tout prix à faire correspondre les effectifs attendus avec des divisions saturées au maximum.

Pour ne prendre que cet exemple, nous constatons sur les documents préparatoires que sur les 16 collèges hors-REP que compte le département, 14 d'entre eux ont des effectifs qui dépassent la moyenne de 28 élèves par division sur au moins un niveau. Les difficultés scolaires de nos élèves sont pourtant largement documentées. Il n'est pas acceptable que l'Éducation Nationale accorde si peu de moyens à un public dont on connaît la situation sociale. Nous souhaitons aussi attirer l'attention de cette instance sur les conditions de travail délétères des services de vie scolaire causées par une pénurie de postes d'AED mais aussi de CPE.

La FNEC FP-FO réaffirme la nécessité de créer des postes statutaires à hauteur des besoins.

Nous vous remercions de votre attention.

Réponse du DASEN :

Groupes de niveau

Il ne serait pas question d'organiser des classes homogènes mais bien de procéder à des "regroupements" sur les savoirs fondamentaux. Concernant la mise en œuvre de ces mesures, il reconnaît une forme d'incertitude mais il précise que M. le Recteur alloue des moyens supplémentaires pour tous les collèges du département sauf celui de La Française : les évaluations nationales témoigneraient d'un niveau plus élevé et plus homogène qu'ailleurs. Le recrutement des contractuels commencerait dès maintenant pour préparer la rentrée prochaine.

M. le DASEN reconnaît que la recherche en sciences de l'éducation a prouvé l'inefficacité des classes de niveau, mais cette réforme propose selon lui un « système hybride » (classe hétérogène avec groupes de niveau ou « de besoins » en math et en français) qui n'a pas été étudié pour le moment.

Pour FO le changement perpétuel de dénomination « regroupements », « groupes de besoins » ne cache pas la volonté du gouvernement de séparer les élèves selon leurs difficultés. Les moyens supplémentaires alloués ne permettent pas de réduire les effectifs des divisions, ils permettent uniquement de « limiter la casse » lors de la mise en œuvre des groupes en mathématiques et en français.

Concernant les difficultés que cette réforme induit sur la réalisation des emplois du temps, M. le DASEN juge que les barrettes ne posent pas de problème « à condition que les équipes travaillent ensemble ».

Réforme de la voie professionnelle

M. DASEN déclare une fois encore que la collaboration avec la préfecture est fructueuse. Il prétend que la réforme n'a pas pour ambition d'adapter l'offre de formation au marché du travail local pour répondre aux attentes économiques immédiates du patronat. Il chercherait au contraire des formations qui permettent de diversifier les parcours.

FO continue de revendiquer un enseignement professionnel sous statut scolaire. Rien ne justifie que la carte de formation passe sous l'égide du préfet.

Évaluations nationales

M. le DASEN estime que les résultats permettent de « piloter le département » même si la progression des élèves n'est « pas encore visible ».

Remplacements

M. le DASEN se félicite de l'augmentation du taux de remplacement grâce au pacte, qui se fait selon lui, « majoritairement au sein de la discipline concernée ».

Nous ne savons pas sur quoi s'appuie M. le DASEN pour affirmer cela. Les collègues qui effectuent des RCD le font le plus souvent sur les heures de disciplines différentes. FO revendique le respect des horaires hebdomadaires des enseignements disciplinaires de tous les élèves.

Classe de « prépa seconde »

M. le DASEN affirme que ces dispositifs seront mis en place au lycée. Dans le Tarn-et-Garonne il y aurait une classe à Montauban.

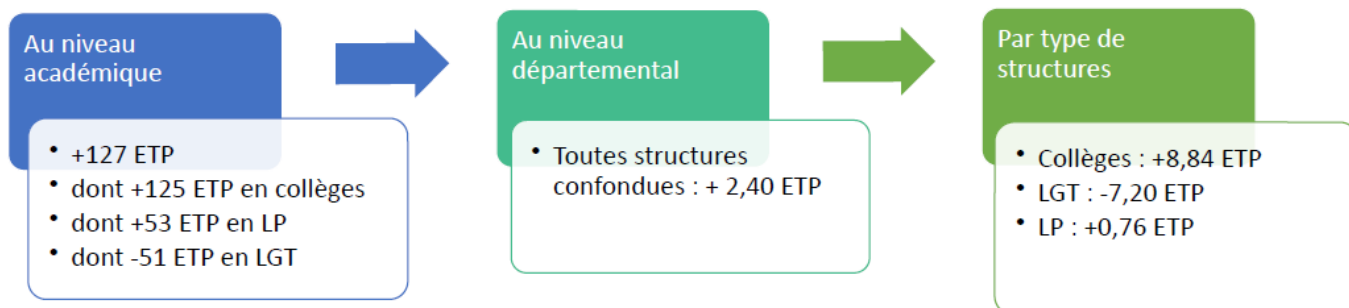
FO revendique l'abrogation de cette mesure qui constitue une fragilisation des lycées professionnels et rappelle qu'aucun programme n'est prévu pour cette classe. C'est un pas supplémentaire vers la territorialisation de l'école.

2. PV du CSA SD 82 du 14/03/2023

Le PV est adopté à l'unanimité

3. PROJET DE CARTE SCOLAIRE SECOND DEGRÉ 2024

Préparation de la rentrée scolaire dans le 2nd degré:
moyens budgétaires départementaux déclinés au CSAA du 16 janvier 2024



Préparation de la rentrée scolaire dans le 2nd degré: bilan des créations et suppressions de postes

	CREATIONS	SUPPRESSIONS	SOLDE	dont MCS
CLG	14	5	9	0
SEGPA	1	0	1	0
LGT & SGT	12	9	3	1
LP & SEP	2	3	-1	2
TOTAL	29	17	12	3

Voir le détail en annexe.

Le Tarn-et-Garonne reçoit une augmentation de la dotation assez faible au regard de ce dont bénéficie l'ensemble de l'académie. M. le DASEN explique qu'il s'agit d'un « ré-équilibrage » parce que d'autres départements ont des besoins bien plus importants que les nôtres.

Concernant les créations et suppressions de postes, M. le DASEN dit qu'il ne peut répartir que les moyens alloués par le rectorat et qu'il doit respecter le rapport HP/HSA imposé.

Les ouvertures de postes ne reposeraient pas uniquement sur les moyens supplémentaires liés aux mesures du « choc des savoirs ». M. le DASEN tient à ce que ces ouvertures soient consolidées.

Concernant la répartition des IMP, M. le DASEN rappelle que c'est aux chefs d'établissement d'évaluer la charge de travail des personnels chargés des missions particulières et d'estimer s'il doit y avoir une indemnité ou pas.

Question FO : Nos collègues de mathématiques et de lettres pourront difficilement être professeurs principaux sur les niveaux de 6^e et de 5^e puisqu'ils n'auront plus de classe entière. Cela posera de grandes difficultés pour trouver de nouveaux volontaires. Nos collègues rechignent de plus en plus à effectuer cette mission pourtant indispensable car elle est très chronophage. Qu'est-il prévu pour que chaque classe soit assurée d'avoir un professeur principal volontaire à la rentrée 2024 ?

M. le DASEN dit qu'il faudra s'inspirer de ce qui a été mis en œuvre au lycée lors de la réforme du bac Blanquer, en nommant par exemple deux professeurs principaux par classe. Il ne donne toutefois pas plus de détails sur cette nouvelle organisation.

Récapitulatif des votes :

Contre 10 (1 FO / 5 FSU / 2 UNSA / 2 CFTD)

Abstention 0

Pour 0

Explications de vote :

Comme nous l'avons dit lors de notre déclaration liminaire, les effectifs moyens par divisions restent pléthoriques : les quelques ouvertures de postes sont très insuffisantes. Par ailleurs, cette proposition de carte scolaire et les DGH afférentes entérinent les mesures du « choc des savoirs » que nous combattons.

5. CSA SD de repli du 20 MARS 2024

Suite au vote unanime contre le projet de carte scolaire, M. le DASEN a convoqué un nouveau CSA SD. Ce dernier n'ayant pas changé sa proposition, le résultat du vote fût identique. Néanmoins, nous avons pu poser des questions supplémentaires puisque les textes réglementaires sont parus, entre temps, le 18 mars au bulletin officiel.

Question FO : Le texte prévoit la possibilité d'une semestrialisation pour les enseignements de musique et d'art plastique. Par ailleurs, il serait possible de revenir à un enseignement en classe entière en math et en français sur une période de 10 semaines maximum. Qu'est-il prévu à l'échelle du département pour organiser les éventuelles « dérogations » pour ces enseignements ?

M. le DASEN dit qu'une réunion avec les chefs d'établissement devrait se tenir mais que c'est l'autonomie pédagogique des établissements qui prévaut. Il n'a pas de visibilité sur la mise en œuvre de ces dérogations.

Concernant les moyens supplémentaires accordés aux collèges, M. le DASEN estime que cela correspond à 3h d'enseignement pour les niveaux concernés par le choc des savoirs. Il souhaiterait que chaque établissement puisse répartir ces moyens en fonction des projets. Il estime par ailleurs que les lycées n'ont pas besoin de moyens supplémentaires.

Là encore, nous constatons que le choc des savoirs se traduira par une déréglementation généralisée. FO continue de revendiquer des moyens pour assurer l'égalité du droit à l'instruction pour tous les élèves dans tous les établissements.

ANNEXE

PREVISIONS D'EFFECTIFS COLLEGES HORS SEGPA RS 24

COLLEGE			CONSTAT R2023 (hors SEGPA)			SIXIEME			CINQUIEME			QUATRIEME			TROISIEME			TOTAL hors SEGPA			SEGPA
			EFF	DIV	E/D	TOTAL	DIV	E/D	TOTAL	DIV	E/D	TOTAL	DIV	E/D	TOTAL	DIV	E/D	EFF	DIV	E/D	
UAI	Patronyme	Commune						30			30			30			30				
0820067C	<u>Théodore DESPEYROUS</u>	Beaumont de Lomagne	480	17	28,24	113	4	28,25	112	4	28,00	133	5	26,60	103	4	25,75	461	17	27,12	
0820066B	<u>Jean DE PRADES</u>	Castelsarrasin	658	24	27,42	126	5	25,20	155	6	25,83	172	6	28,67	144	5	28,80	597	22	27,14	59
0820713E	<u>FLAMENS</u>	Castelsarrasin	422	15	28,13	133	5	26,60	113	4	28,25	88	3	29,33	99	4	24,75	433	16	27,06	
0820007M	<u>Pierre DARASSE</u>	Caussade	685	25	27,40	164	6	27,33	178	6	29,67	177	6	29,50	149	5	29,80	668	23	29,04	54
0820683X	<u>Jean LACAZE</u>	Grisolles	547	21	26,05	120	4	30,00	116	4	29,00	152	6	25,33	141	5	28,20	529	19	27,84	
0820823Z	<u>Jean-Jacques ROUSSEAU</u>	Labastide St Pierre	604	22	27,45	145	5	29,00	139	5	27,80	159	6	26,50	168	6	28,00	611	22	27,77	
0820011S	Antonin PERBOSC	Lafrançaise	526	20	26,30	124	5	24,80	128	5	25,60	126	5	25,20	136	5	27,20	514	20	25,70	
0820014V	<u>du PAYS DE SERRES</u>	Lauzerte	297	12	24,75	64	3	21,33	88	3	29,33	62	3	20,67	71	3	23,67	285	12	23,75	
0820017Y	François MITTERRAND	Moissac	768	29	26,48	194	7	27,71	194	7	27,71	206	8	25,75	187	7	26,71	781	29	26,93	54
0820022D	<u>INGRES</u>	Montauban	858	31	27,68	212	8	26,50	195	7	27,86	207	7	29,57	231	8	28,88	845	30	28,17	
0820588U	Olympe DE GOUGES	Montauban	1074	40	26,85	239	9	26,56	260	10	26,00	237	9	26,33	275	10	27,50	1011	38	26,61	57
0820684Y	<u>Jean JAURES</u>	Montauban	599	22	27,23	153	6	25,50	148	5	29,60	158	6	26,33	140	5	28,00	599	22	27,23	
0820896D	<u>Manuel AZAÑA</u>	Montauban	537	19	28,26	144	5	28,80	143	5	28,60	134	5	26,80	138	5	27,60	559	20	27,95	59
0820891Y	<u>VERCINGETORIX</u>	Montech	649	23	28,22	189	7	27,00	171	6	28,50	164	6	27,33	168	6	28,00	692	25	27,68	
0820824A	<u>Jean-Honoré FRAGONARD</u>	Negrepelisse	648	24	27,00	169	6	28,17	186	7	26,57	160	6	26,67	160	6	26,67	675	25	27,00	
0820704V	Pierre BAYROU	St Antonin Noble Val	300	12	25,00	63	3	21,00	75	3	25,00	74	3	24,67	75	3	25,00	287	12	23,92	
0820029L	<u>Jean ROSTAND</u>	Valence d'Agen	797	28	28,46	185	7	26,43	206	7	29,43	198	7	28,29	197	7	28,14	786	28	28,07	30
0820922G	<u>Simone VEIL</u>	Verdun sur Garonne	452	17	26,59	135	5	27,00	135	5	27,00	117	4	29,25	89	3	29,67	476	17	28,00	
TOTAL			10901	401	27,18	2672	100	26,72	2742	99	27,70	2724	101	26,97	2671	97	27,54	10809	397	27,23	313

